

COMPTE RENDU RÉUNION DE COORDINATION DES PARCS DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024

Présentation des représentants des différents parcs.

I. PLAGES ET PROTECTION DU LITTORAL : ACCÈS, AMÉNAGEMENTS ET ENVIRONNEMENT

1. Protection du Littoral :

a. État d'avancement de la protection du trait de côte : réunion du 18/09 avec le SLBL, cartes à 30 ans et à 100 ans... ;

Les cartes sont en attente. La remise des cartes a été reportée par le SLBL.

Elles seront applicables à partir de 2026. Elles vont remplacer le Plan de Prévention des Risques Littoraux. En attendant ce sont les Plu, PLUI et PPRL qui s'appliquent. Ces cartes subiront des modifications car on ne peut prévoir avec certitude la hauteur de la mer à 30 ans et encore moins à 100 ans. Les textes d'expropriation sont en possession de la mairie mais ils ne sont pas applicables à ce jour, aucun texte au sujet du financement, donc statut quo.

L'incidence des zones rouges peut entraîner une dévaluation des biens lors d'une vente ou d'une succession.

b. Biens immobiliers : vont-ils faire l'objet de préemptions systématiques par la commune ou par l'état ? Des projets d'expropriation ont-ils déjà été formalisés ?

On ne sait pas si la commune va préempter, et le financement n'est pas encore défini.

A 100 ans 300 maisons seraient concernées. Il y aura des révisions de cartes avant 100 ans et aujourd'hui il est difficile de prévoir.

A 30 ans, il y a deux possibilités avec des niveaux de mer différents. Aujourd'hui, si une commune voisine choisit une stratégie, on ne sait pas si l'on sera obligé d'appliquer la même stratégie.

c. Accès Plages n°38/39. Quels sont les aménagements de protection prévus par le SMBL à l'est de la descente 39, et par la commune sur la dune à l'ouest de la descente 38 ?

Pour l'instant, provisoirement des sacs de sable blanc vont être remis en attendant les cartes avec le plan de réorganisation des risques.

Il est attendu l'accord de l'état pour les « Waves-Bumpers, » mais il n'a pas encore été validé à aujourd'hui.

Il a été demandé si une participation de la commune était envisageable pour la construction de mur de protection sur Ste Anne. Non, c'est du domaine privé. (loi de 1807)

Il ne reste plus qu'une protection sur ce secteur qui n'a pas été réalisée par le propriétaire, la mairie va envoyer un courrier à la personne concernée.

d. Accès Plage n°31 : Mise en place de ganivelles l'hiver sur cette entrée de plage de manière à empêcher au maximum le sable sur la place Roger Briand ;

Les ganivelles ont été posées cette semaine. Il a été

laissé un passage de 3.5 m à 4m pour le passage des engins de la mairie en cas de besoin.

Demande de ganivelles au passage 29. Cela va être réalisé par les services municipaux.

2. Protection de l'environnement et Énergies renouvelables :

a. Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : y aura-t-il des obligations, à l'avenir, lord de transactions immobilières ou pour les demandes de permis de construire ?

Lors d'une délibération il a été acté que les éoliennes seraient 52 km derrière l'île de Ré et à 80 km des Sables d'Olonne. Pour les Éoliennes à l'intérieur des terres au niveau de la Tranche-sur-Mer : Non

b. Bornes de recharges – véhicules électriques : est-il prévu d'augmenter le nombre de ces bornes notamment sur les grands parkings de la Commune ?

Une étude est en cours. Possibilité d'un aménagement sur La Terrière, aussi près de lampadaires. Il y en aura peu car l'utilisation des bornes actuelles est faible.

II. SÉCURITÉ – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

1. Débroussaillage de la forêt adossée au quartier du Phare : des travaux importants ont été engagés par la commune et certaines demandes n'ont pas été prises en compte, à savoir :

a. Le broyage, resté au sol, est très grossier et rend le chemin impraticable. Il doit pourrir dans le temps. A quelle échéance ?

Une carte nous a été présentée qui doit être scannée et envoyée aux associations.

Il est prévu un étalement des travaux sur trois ans. Deux années ont déjà été réalisées.

En vert 2023 : 1^{ère} coupe,

En orange 2024 : Tout ce qui est enclavé

En rose 2025 une parcelle enclavée, le reste et une repasse sur les parcelles 2023.

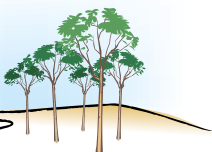
Il faut compter 10 ans pour avoir un résultat.

b. Le retrait des branches et des têtes d'arbres toujours sur place ;

Les chemins sont dégagés. Les branches restent dans la forêt afin de la préserver.

Pas de création de nouveaux chemins prévue.

c. La réalisation du débroussaillage au dos des parcelles jouxtant les massifs forestiers : échéance ?



Une bande de 8 m le long des parcelles a volontairement été conservée afin d'éviter aux propriétaires d'avoir un vis-à-vis avec les promeneurs de la forêt. Si certains souhaitent que le terrain soit débroussaillé derrière chez eux, ils doivent s'adresser aux services techniques. (demandes individuelles).

d. La signalisation du circuit VTT est à reprendre ;

Sujet non abordé.

e. La clôture de Ganivelles dans le chemin allant de la rue des Brisants au parking à Vélo du Grouin du Cou doit être remise en état ;

Ce sera fait. Il faut attendre que les budgets soient votés. Les commandes de ganivelles seront passées fin janvier début février.

2. Vidéoprotection

Où en est le déploiement des caméras de télésurveillance ? Est-il prévu qu'elles puissent servir de webcam pour celles qui seront affectées à la surveillance des plages, notamment à Saint Anne ?

Des caméras vont être déployées sur 3 ans sur 90 endroits différents sur les 14.7 km de long de la commune afin d'éviter les cambriolages l'hiver et de surveiller les plages l'été. Elles ne sont pas mobiles, par contre chaque point est constitué de quatre caméras afin d'avoir une meilleure visibilité. Elles seront reliées à la police. Les enregistrements seront gardés 8 jours.

3. Bouche d'incendie :

Le positionnement de l'arceau de la bouche incendie du rond-point de Sainte Anne est potentiellement dangereux en cas d'affluence cycliste ou piétonne, est-il possible de le repositionner comme celui du 10-12 Bd de Lattre de Tassigny ?

Les travaux ont été réalisés.

4. Éclairage Public :

Serait-il possible d'étendre les horaires de l'éclairage d'été au mois de juin et septembre ?

En juillet-août l'éclairage est en continu. La Vendée est passée chez Enedis et pour des raisons de coût cela semble difficile. Pas cette année. Les tarifs ont augmenté de 20% cette année.

Pour la place du cinéma cela a été réglé, les responsables du cinéma et de la salle culturelle peuvent actionner l'allumage des lumières individuellement.

III. URBANISME – VOIRIE

1. Urbanisme :

a. Permis de construire et Déclarations Préalables : possibilité de les recevoir mensuellement afin de diffuser l'information aux membres ne pouvant pas les consulter sur place, et découvrant tardivement le panneau voire le début des travaux ;

La liste des permis de construire sera mise sur le site de la mairie avec accès à tout le monde.

b. Aménagement du centre de La Grière : Constitution d'une commission de réflexion sur le réamé-

nagement du Centre de La Grière, commerces, associant les commerçants, les associations des parcs de La Grière sous l'égide de la mairie ;

La mairie doit voir l'accès aux trottoirs pour les piétons avec la police municipale et les commerçants, il va être défini une nouvelle organisation des trottoirs pour l'année prochaine.

2. Voiries :

a. Réseau de distribution d'eau potable des avenues du Rocher et des Mouettes : une réponse a-t-elle été donnée par la SAUR concernant les travaux de remplacement de ces canalisations ? Un calendrier de travaux a-t-il été établi ?

Vendée eau ne veut plus faire de revêtement de sol. Pas de calendrier prévu.

b. Programme de réfection des voiries communales pour 2025 : Avenue des 7 frères, rue Rampillon, rue des Chardons, voirie du Parc du Rocher...

Le programme de réfection des rues se fait chaque année par tranche sur toute la commune. La commune est vaste et tout ne peut être fait en même temps. Il est à noter qu'aucune nouvelle canalisation n'est autorisée sur une route qui aura été refaite depuis moins de trois ans.

IV. DIVERS

1. Ordures Ménagères (OM) et Points d'Apport Volontaire (PAV)

a. Implantation des PAV sur la commune et notamment Allée du Corps de Garde ;

Il a été trouvé un nouvel emplacement, mais pour l'instant la Communauté de Communes a un problème avec son fournisseur.

b. Déserte des OM avenue Clémenceau en venant de l'allée des fleurs ;

Ce n'est pas possible notamment parce que les camions doivent passer une fois de chaque côté de la rue, la législation n'autorisant plus le personnel à traverser la rue et aux camions de faire demi-tour.

2. Divers :

a. Aérodrome : une demande a été déposée à la DGAC, de quoi s'agit-il ? avez-vous eu une réponse favorable ? et quel pourrait être l'impact pour la population ?

La convention a été reçue mais pas l'arrêté. L'ouverture est prévue dans quelques semaines. Ce sont essentiellement des activités commerciales qui sont prévues : parachutisme, ULM, école de pilotage et peut-être quelques petits avions.

La mairie prévoit éventuellement une école d'aviation pour former nos jeunes.

b. Plaine de Jeux du Mourat : installation de toilettes ;

Pas de toilettes prévues pour le moment. Il y en a sur le parking.

c. Espace de Coworking sur la commune.

Pas prévu sur la commune.